

MASTER

CRÉATION DE PROJETS CULTURELS EN ARTS DU SPECTACLE



Extrait du film *Yannick*, Quentin Dupieux, 2023

Année Universitaire 2024-2025

----- *Document à lire attentivement et à conserver* -----

SOMMAIRE

I- Pr sentation de la Facult  de Lettres et Langues

II- Pr sentation g n rale des  tudes

A - Le d roulement de l'ann e universitaire

L'inscription administrative et l'inscription p dagogique
Les examens

B - Les stages

C- Le Certificat de Comp tences en Langues de l'Enseignement Sup rieur : CLES

D- La mobilit   tudiante

E - Les Cl s de la r ussite

III- Les  tudes de Lettres

A- Pr sentation de la fili re

A1- Renseignements pratiques
A2- Organisation des  tudes
A3- D bouch s de la fili re
A4- Ecrire un mail

B- Pr sentation du Master Cr ation de Projets Culturels en Arts du Spectacle

B1- Modalit s de contr le des connaissances, d' valuation et des r gles de passage

B2- Pr sentation du Master Cr ation de Projets Culturels en Arts du Spectacle 1^{ re} ann e

B2.1- Maquette du S7

B2.2- Descriptif des enseignements du S7

B2.3- Modalit s de contr le de connaissances du S7

B2.4- Maquette du S8

B2.5- Descriptif des enseignements du S8

B2.6- Modalit s de contr le des connaissances du S8

B3- Pr sentation du Master Cr ation de Projets Culturels en Arts du Spectacle 2^{nde} ann e

B3.1- Maquette du S9

B3.2- Descriptif des enseignements du S9

B3.3- Modalit s de contr le de connaissances du S9

B3.4- Maquette du S10

B3.5- Descriptif des enseignements du S10

B3.6- Modalit s de contr le des connaissances du S10

C - Calendrier universitaire

I. PRESENTATION DE LA FACULTE DE LETTRES ET LANGUES

L'UFR est administrée par un conseil élu composé de 40 membres.

Elle est dirigée par un directeur assisté d'un responsable administratif.

Elle est composée de **8** départements : **Allemand, Anglais, Espagnol-Portugais, Italien, Sciences du Langage, Sociolinguistique et Didactique des Langues, Langues Etrangères Appliquées (LEA) et Droit-Langues**

Une filière **lettres** comprenant 5 départements (français, latin, grec, littérature comparée, arts du spectacle)

Quelques chiffres

A l'Université : environ 31 500 étudiants inscrits en 2019-2020 dont **3400** à la Faculté de lettres et langues, **150** enseignants chercheurs, **25** personnels de Bibliothèque, ingénieurs, techniciens et administratifs.

La Direction de l'UFR

Adresse : 3 rue des Tanneurs, 37000 TOURS

Directeur : **BIDEAU Alain**

Responsable administratif : **MARTIN Hubert**

Secrétariat de l'UFR : **RIEUL Céline, Bureau 144 tél : 02.47.36.64.82**

Le service de scolarité

Le service de scolarité gère votre dossier administratif : de l'inscription administrative à la remise du diplôme. C'est également auprès de ce bureau que vous aurez les renseignements sur les stages, les conventions et les aides sociales.

Responsable de la scolarité : **GAUTIER Graziella**

Bureau 138 tél : 02.47.36.68.35 Courriel : scolarite.lettres@univ-tours.fr

BOUVET Lydia, 02 47 36 66 06

CHOISY Laurence, 02 47 36 65 67

COUTARD Ketty, 02 47 36 66 05

Horaires d'ouverture au public : tous les jours de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Fermé le vendredi après-midi et le samedi.

Liste et coordonnées des différents secrétariats des départements, filières

Les départements pédagogiques

Les départements sont le lieu de rattachement des enseignants et des secrétariats pédagogiques. Le secrétariat pédagogique gère votre dossier pédagogique : vos inscriptions pédagogiques, votre emploi du temps, la saisie de vos notes.

Liste et coordonnées des différents départements et des responsables de filières

Enseignements	Les secrétariats pédagogiques	Contact courriel
Allemand	Bureau 48	severine.carvalho@univ-tours.fr
Anglais	Bureau 48	gaelle.arandelle@univ-tours.fr
		manuelle.bataille@univ-tours.fr
Droit-Langues	Bureau 58	camille.pollonihautemaniere@univ-tours.fr
Espagnol – Portugais	Bureau 08	marie.ceccaldi@univ-tours.fr
Italien	Bureau 08	marie.ceccaldi@univ-tours.fr
L.E.A (Langues Etrangères Appliquées)	Bureau 25	aurelie.hannoun@univ-tours.fr stephanie.desoeuvres@univ-tours.fr
Lettres	Bureau 106 (1er étage)	christine.climent@univ-tours.fr
Sciences du langage	Bureau 23	stephanie.fuseau@univ-tours.fr
Sociolinguistique et Didactique des Langues	Bureau 23	cindy.carlos@univ-tours.fr
Modules libres		
Allemand	Bureau 48	severine.carvalho@univ-tours.fr
Arts du Spectacle	Bureau 106 (1er étage)	cyrille.malapert@univ-tours.fr
Cultures Méditerranéennes	Bureau 48	severine.carvalho@univ-tours.fr
Espagnol/Italien	Bureau 08	marie.ceccaldi@univ-tours.fr
Grands textes	Bureau 48	gaelle.arandelle@univ-tours.fr
Langues et Education et F.L.E. (Français Langue Etrangère)	Bureau 7 Bis	elodie.perez@univ-tours.fr
P.R.I. (Politique et relations Internationales)	Bureau 58	camille.pollonihautemaniere@univ-tours.fr
	Bureau 5 de l'extension	marielle.avice@univ-tours.fr (pour les étudiants d'échange)
	Bureau 205 - 2eme étage	sylvie.lepourtois@univ-tours.fr (Référente Administrative Handicap)

II – PRESENTATION GENERALE DES ETUDES

A –LE DEROULEMENT DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE

► L'inscription administrative et pédagogique

Après votre inscription administrative à l'Université, vous devrez **OBLIGATOIREMENT** et à chaque semestre, vous inscrire pédagogiquement dans les cours magistraux, les travaux dirigés (TD) et le cas échéant les travaux pratiques (TP).

Cette procédure détermine votre inscription dans les groupes et aux examens. Elle doit impérativement avoir lieu pendant la période définie par les services universitaires.

Tout·e étudiant·e qui n'aura pas réalisé son inscription pédagogique avant le 23 septembre ne sera pas autorisé·e à se présenter aux examens.

L'inscription pédagogique se fait via le web sur votre Environnement Numérique de Travail (ENT) – Onglet SCOLARITE ou auprès de votre secrétariat pédagogique.

Les examens

Les évaluations se font par un **contrôle continu** tout au long de l'année qui peut être associé à un **examen terminal** à la fin de chaque semestre.

La présence aux travaux dirigés (TD) et aux travaux pratiques (TP) est obligatoire.

Un contrôle d'assiduité des étudiant·es est systématiquement effectué par les enseignants.

Toute absence à une séance doit faire l'objet d'une justification. En cas de maladie, vous devez fournir un certificat médical à votre service de scolarité dans un délai de 8 jours.

L'absence non justifiée aux séances de TD et de TP a des conséquences graves. Elle entraîne automatiquement la mention "absence injustifiée" (ABI) sur le relevé de notes et ne permet plus la validation du semestre et de l'année.

Attention : les étudiant·es boursier·es doivent être présent·es aux cours et aux examens, même en cas de réorientation, sous peine de voir leur bourse suspendue et faire l'objet d'un ordre de reversement des mois perçus.

► Régime particulier

Certaines catégories d'étudiant·es (*les salarié·es, étudiant·es en situation de handicap, chargé·es de famille, ...*) peuvent demander à être dispensés du contrôle continu.

Le R.S.E permet de bénéficier **d'aménagements d'études (emploi du temps, dispense d'assiduité en TD, aménagement d'examens)**.

Les étudiant·es qui souhaitent bénéficier du régime spécial d'études devront en faire la demande **avant le 30 septembre 2024**. Les modalités détaillées et la procédure sont consultables sur le site internet de l'Université dans la rubrique Formations/Régime Spécial d'Etudes.

Les diplômes

■ **La Licence** : préparée en 3 ans après le bac, elle est structurée en 6 semestres et correspond à 180 crédits européens validés.

Les diplômes de Licence sont répartis dans des **domaines** de formation et découpés en **mention**. Certaines Licences s'organisent ensuite en parcours.

■ **Le Master** : préparé en 2 ans après la Licence, il est structuré en 4 semestres et correspond à 300 crédits européens validés (180 de Licence + 120 de Master 1^{ère} et 2^{ème} années).

■ **Le Doctorat** : préparé en 3 ans après le Master. Il est délivré après la soutenance d'une thèse.

B – STAGE

Les  tudiant es de Licence peuvent effectuer un stage **uniquement si celui-ci est pr vu dans leur maquette d'enseignement, dans le cadre du MOBIL ou du CERCIP Stage.**

Les stages ne sont plus possibles une fois la validation de la Licence acquise, c'est- -dire entre la 3 me ann e de Licence et le Master 1.

La Loi impose que tout stage doit obligatoirement :

- ▶ Faire l'objet d'une convention entre la structure d'accueil, l' tudiant et l'Universit .
- ▶ Ne pas  tre assimil    un emploi.

L'Universit  met   votre disposition une application web, PSTAGE, qui vous permet de saisir et d'imprimer votre convention de stage en ligne.

PSTAGE est accessible dans votre Environnement Num rique de Travail dans l'onglet SCOLARITE.

Vous trouverez sur le site internet de l'universit  aux rubriques formation et orientation-insertion toutes les informations utiles et notamment le guide sur les stages.

La convention doit IMPERATIVEMENT  tre sign e par toutes les parties AVANT LE DEBUT DU STAGE.

QUELQUES CONSEILS POUR TROUVER VOTRE STAGE rpro.univ-tours.fr

La Maison de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (M.O.I.P.) met   votre disposition des outils pour vous aider dans la recherche de votre stage et la pr paration de votre rencontre avec les structures d'accueil.

Elle vous propose :

- Des ateliers CV/Lettre de motivation tout au long de l'ann e
- Un site internet d di  aux stages et aux jobs  tudiants : Rpro
- Des entretiens individuels pour vous aider   cibler les bonnes entreprises, pr parer votre candidature et vos entretiens de recrutement
- Des rencontres avec des professionnel les pour d couvrir un secteur d'activit s ou un m tier
- Un Forum Stage-Emploi tous les ans en novembre

Rpro vous permet de :

- Trouver des offres de stages et d'emplois
- Mettre votre CV en ligne pour  tre visible des recruteurs partenaires
- Contacter le r seau des ancien es  tudiant es de l'Universit  de Tours
 -  tre inform e des  v nements   ne pas manquer (forum emploi, salon, concours, etc...)



C- Le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur : CLES

Le CLES B2 est une certification en langue accréditée par le Ministère de l'Education Nationale. Il correspond au cadre européen commun de référence pour les langues et attribue un niveau B2. Il a pour objectif de certifier les compétences opérationnelles en langue. Il s'inscrit dans la politique de mobilité étudiante et vise à promouvoir l'apprentissage des langues. Le CLES est gratuit et permet d'attester des quatre grandes compétences : compréhension écrite et orale, production écrite et orale.

Bien que cette certification ne soit pas obligatoire, elle est vivement conseillée car c'est un atout sur votre CV. Elle peut être demandée pour intégrer un Master.

Retrouvez les informations détaillées sur le CLES sur le [www.univ-tours.fr/formations/Acquérir des compétences supplémentaires/Certification en langues étrangères](http://www.univ-tours.fr/formations/Acquérir_des_compétences_supplémentaires/Certification_en_langues_étrangères)

D- La mobilité étudiante

Effectuer une partie de ses études à l'étranger est une expérience forte qui valorise votre formation, votre capacité d'autonomie et votre capacité d'adaptation intellectuelle.

L'Université de Tours propose des programmes en Europe ou hors Europe

➤ **En Europe:** A partir de la 2^{ème} année d'études et jusqu'au Doctorat, le programme ERASMUS permet d'effectuer un séjour d'un semestre ou d'une année universitaire complète au sein d'une Université européenne partenaire (200 Universités possibles).

➤ **Hors Europe:** L'Université de Tours a des partenariats avec des Universités américaines, canadiennes anglophones, québécoises et selon les filières : australiennes, japonaises, argentines,...

La mobilité est soumise à un dossier de sélection.

Afin de vous aider à préparer votre mobilité, l'Université met à votre disposition :

- Des pages d'informations sur les études et stages à l'étranger, et des guides sur le www.univ-tours.fr rubrique « International »,
- Des réunions d'informations et ateliers pratiques (surveillez votre mail univ-tours),
- Une CERCIP spécifique intitulée « Préparer sa mobilité internationale »
- Un programme Service Learning et des rencontres « Tandem », conversations entre étudiants français et internationaux dans les différents centres de ressources en langues de l'université

Vous pouvez bénéficier d'aides financières à la mobilité

Elles sont variées et dépendent du programme choisi. Elles peuvent être attribuées par le Ministère, l'Europe, l'Université, le Conseil Régional,...

Pour en savoir plus, consultez les pages « International » sur le www.univ-tours.fr ou contactez le Service des Relations Internationales – 60, rue du Plat d'Etain - ☎ Accueil : 02.47.36.67.04 - Mail : international@univ-tours.fr

E- LES CLES DE LA REUSSITE

L'université organise chaque semestre différents ateliers pour vous donner des moyens concrets afin d'atteindre vos objectifs universitaires, professionnels et personnels : « Savoir prendre des notes », « Apprendre à bien apprendre », « Etre plus performant au moment des examens », « Assurer la présentation de mon diaporama »,... Certaines actions peuvent également donner un point MOBIL.

Pour en savoir plus, consultez la page « Les clés de la réussite » dans l'onglet « Formations » sur le site www.univ-tours.fr - Mèl : clesdelareussite@univ-tours.fr

III- Les Etudes de LETTRES

A- PRESENTATION DU DEPARTEMENT ARTS DU SPECTACLE

A1. RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Pour toute information complémentaire dans les domaines suivants, sachez à qui vous adresser :

Problèmes administratifs (dossier d'inscription, droits, etc.)	Scolarité Lettres, Bureau 138 : scolarite.lettres@univ-tours.fr
Responsable du département des Arts du spectacle	Delphine Robic-Diaz , Bureau 136 delphine.robicdiaz@univ-tours.fr
Responsable du Master	Delphine Robic-Diaz , Bureau 136 delphine.robicdiaz@univ-tours.fr Responsable du M1 : Sophie Mentzel Responsable du M2 : Delphine Robic-Diaz
Responsable du Module 3	Sophie Mentzel , Bureau 136 sophie.mentzel@univ-tours.fr
Secrétariat des Arts du spectacle	Cyrille Malapert Bureau 106 cyrille.malapert@univ-tours.fr Tél : 02 47 36 68 10

Horaires d'ouverture du secrétariat :

**Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h et de 13h30 à 16h30
(en télétravail le lundi et le jeudi)**

A2- Organisation des études

Méthodes pédagogiques :

Les cours sont donnés sous la forme de Cours Magistraux (CM), mais aussi de Travaux Dirigés (TD), sans oublier les stages qui forment une expérience complémentaire obligatoire.

L'équipe pédagogique est formée par des universitaires, rattaché-e-s à différents départements de l'Université de Tours, mais aussi des professionnel-le-s des arts du spectacle et/ou des artistes, de manière à délivrer une formation qui concilie les attendus académiques aux enjeux du terrain.

A3 – Débouchés de la filière

Le Master Création de Projets Culturels en Arts du Spectacle prépare à assumer des fonctions de responsabilité dans les domaines suivants :

- administrateur/administratrice de compagnies (théâtre, danse, musique, etc.),
- direction ou co-direction de services culturels,
- adjoint·e de direction ou chargé·e de missions dans des structures artistiques et culturelles,
- chargé·e de production et de diffusion de spectacles,
- prospection et programmation,
- relations publiques,
- documentation,
- presse et communication,
- rédaction et publication (dramaturgie, programmes),
- actions pédagogiques,
- relations avec les collectivités.

A4- Ecrire un mail

USAGES ET CONVENTIONS

Les étudiant·e·s contactent très naturellement leurs enseignant·e·s par mail. Cependant, ce type de communication répond à des règles qui ne sont pas toujours bien maîtrisées par les étudiant·e·s, ce qui génère des malentendus. Ces quelques conseils vous aideront à les éviter.

LES FORMULES DE POLITESSE À L'ÉCRIT

Il faut considérer le mail comme un courrier normal. Le fait qu'il s'agisse d'un courrier électronique ne dispense pas de mettre les formes. Tout mail, même bref, doit s'accompagner d'un certain nombre d'éléments :

- une formule de **salutation** (« Monsieur » ; « Madame »... « Bonjour » est inapproprié car trop familier pour un échange écrit).
- Une formule de **politesse** à la fin au mail (« Cordialement », « Très cordialement », etc.).
- Une **signature** complète (Prénom et Nom, année d'études).

L'ORGANISATION DU MAIL :

- en « objet » indiquez de manière synthétique la raison de la prise de contact,
- présentez-vous (sans ajouter « vous ne vous souvenez peut-être pas de moi », qui est maladroit) et précisez de quel cours il s'agit.

LE CONTENU ET LE TON

N'écrivez aux enseignant·e·s que pour poser des questions relatives au contenu du cours, à l'organisation du cours, au contrôle continu...

Les questions relatives aux horaires, aux dates d'examen, aux numéros de salles sont à poser au secrétariat.

L'usage de l'impératif est à proscrire absolument. Il ne faut pas que l'enseignant·e ait l'impression que l'étudiant·e lui donne un ordre.

Si l'étudiant·e a une question ou un service à demander à l'enseignant·e, il ou elle doit faire attention à la façon dont il ou elle formule sa requête (« vous serait-il possible de » est une formule utile).

Évitez évidemment d'écrire sous le coup d'une émotion forte, *a fortiori* la colère : il n'en sortirait rien de bon.

DETAIL CONCRET DE MESSAGERIE

Utilisez uniquement votre adresse @etu.univ-tours.fr, que vous devez activer dès la rentrée. Ainsi les choses sont claires : nous sommes dans le cadre de l'université ; si vous vous adressez à un·e enseignant·e que vous ne connaissez pas, il ou elle sait que vous êtes inscrit·e à l'université de Tours. Vos mails en provenance de messageries privées (type hotmail, gmail, etc.) pourraient être bloqués par des pare-feu et ne jamais parvenir à votre enseignant·e. ^[1] Si vous ne souhaitez pas consulter chaque jour votre messagerie universitaire sur l'ENT, faites rediriger vos messages étudiants sur votre boîte mail personnelle (allez sur l'ENT, onglet « Messagerie » > « Redirection »), mais pour écrire à un enseignant·e ou à un service administratif, utilisez toujours la messagerie de l'ENT.

B- PRESENTATION DU MASTER CREATION DE PROJETS CULTURELS EN ARTS DU SPECTACLE

B1- Modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et règles de passage de l'Université de Tours applicables aux étudiants de Master

Modalités de contrôle des connaissances

Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées dans chaque diplôme **au plus tard à la fin du premier mois de l'année universitaire** et ne peuvent être modifiées en cours d'année. Elles comportent obligatoirement le nombre d'épreuves, leur nature, leur coefficient et leur durée. Elles doivent être portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et rester accessibles jusqu'à l'issue de la session de rattrapage.

Dispositions exceptionnelles

En cas de circonstances exceptionnelles appréciées, au cas par cas, par le président ou par délégation par la vice-présidente CFVU « le contrôle continu pourrait être remplacé par un contrôle terminal, dont la nature sera à établir. De plus, si la maquette prévoit un examen terminal, ce dernier pourrait être remplacé par d'autres modalités de contrôle des connaissances qui seront définies en fonction des circonstances. Ces dispositions devront être validées par les conseils compétents.

DIPLOME DE MASTER

en application de l'arrêté du 9 avril 1997, des décrets n°2002-480, 481, 482 du 8 avril 2002 et de l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master

Modalités de contrôle des connaissances, d'évaluation et règles de passage de l'Université de Tours applicables aux étudiants de Master

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- [Arrêté du 9 avril 1997](#) relatif au diplôme d'études universitaires générales, Licence et Maîtrise ;
- [Arrêté du 25 avril 2002](#) relatif au diplôme national de Master ;
- [Arrêté du 4 février 2014](#) fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de Master ;
- [Décret n°2016-672 du 25 mai 2016](#) relatif au diplôme national de Master ;
- [Loi n°2016-1828 du 23 décembre 2016](#) portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système LMD ;
- [Décret du 27 janvier 2017](#) portant création de la poursuite en Master ;
- Décision de la CFVU du 27 juin 2019 et CA du 08 juillet 2019 ;
- [Arrêté du 30 juillet 2018](#) modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence professionnelle et de Master ;
- [Arrêté du 30 juillet 2018](#) modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence professionnelle et de Master.

Art. 1 - Conditions d'accès

La loi du 27 janvier 2017 rappelle que le Master est un diplôme composé de quatre semestres, il repose sur un processus de recrutement à l'entrée dans le cursus.

Conformément à la loi no 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat, les établissements d'enseignement supérieur peuvent désormais fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. Les mentions Droit et Psychologie ne sont pas concernées et appliquent par dérogation une sélection en Master 2^e année, l'accès en Master 1^{ere} année reste alors de droit pour tout étudiant titulaire de la Licence ou d'un diplôme équivalent conférant 180 ECTS et dans la même mention et dans le même domaine.

Les établissements autorisés par l'Etat à délivrer le diplôme national de Master doivent organiser un processus de recrutement conformément aux dispositions de l'article L. 612-6.

L'admission est alors subordonnée à l'examen du dossier du candidat et éventuellement à une audition. L'examen du dossier repose sur des critères d'appréciation des résultats académiques, de l'expérience professionnelle, et du diplôme de premier cycle obtenu.

La désignation des membres composant la commission de sélection doit faire l'objet d'une décision officielle par arrêté de nomination, signée du Directeur de la composante par délégation du président de l'université, comprenant la liste exhaustive de la-dite commission.

Les membres sont issus de l'équipe pédagogique. La composition minimale est de trois membres dont au moins deux enseignant·e·s – chercheurs/chercheuses ou enseignant·e·s intervenant dans la-dite formation. Le responsable de la mention préside la commission finale.

La composition de la commission est publique (art. L. 613-1 du Code de l'éducation). La liste signée par le président de la commission doit faire l'objet d'une publication sur le site internet de l'université à la rubrique concernant la sélection et d'un affichage dans les locaux de la formation concernée.

Les refus d'admission sont notifiés et motivés obligatoirement. En Master 1, les motifs pour lesquels l'admission est refusée sont communiqués aux candidats qui en font la demande dans le mois qui suit la notification de ce refus. En Master 2, les motifs sont systématiquement communiqués.

Les délais et voie de recours doivent également figurer sur le courrier de refus.

Le/la Président·e de la commission est le/la responsable de la mention et préside la commission finale. Elle comprend obligatoirement un·e responsable de chaque parcours. Chaque responsable de parcours organise des comités de sélection de dossiers.

Art. 2 - Conditions d'inscription

Un·e étudiant·e de Licence n'est pas autorisé·e à s'inscrire en Master 1ère année s'il ou elle n'a pas obtenues 180 crédits nécessaires à l'obtention de sa Licence.

Conformément au décret n°2016-672 du mai 2016 relatif au diplôme national de Master, l'inscription d'un·e étudiant·e en deuxième année de Master est subordonnée à la vérification que les unités d'enseignement déjà acquises en première année lui permettent de poursuivre sa formation en vue de l'obtention du Master. Cette vérification s'applique notamment aux étudiant·e·s qui, dans le même établissement, souhaitent s'inscrire en deuxième année d'une mention de Master différente de la mention dans laquelle ils ont validé leur première année ainsi qu'aux étudiant·e·s qui changent d'établissement entre la première et la seconde année de Master.

L'étudiant·e ayant obtenu 60 crédits ECTS en 1ère année de Master peut poursuivre de droit en 2nde année de Master dans la même mention et le cas échéant dans le même parcours.

Art. 3 - Organisation des enseignements

Le diplôme de Master sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens au-delà du grade de Licence répartis sur deux années universitaires à raison de 30 crédits par semestre.

Un régime spécial d'études (RSE) comprenant notamment des aménagements pour le contrôle des connaissances est fixé, par diplôme, pour certaines catégories d'étudiant·e·s, notamment les étudiant·e·s engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou ayant des mandats électifs nationaux ou locaux, les étudiant·e·s inscrit·e·s en double cursus uniquement à l'université de Tours, les étudiant·e·s chargé·e·s de famille, les étudiant·e·s en situation de handicap, les sportifs/sportives de haut niveau et les étudiant·e·s engagé·e·s dans une formation artistique de haut niveau. Les dispositions relatives au RSE font l'objet d'un développement figurant en annexe.

Un tableau détaillant les modalités de contrôle de connaissances, y compris celles relevant du régime spécial, (type d'épreuves, coefficients pour chaque élément constitutif et chaque unité d'enseignement), est complété et joint au tableau des enseignements.

Art. 4 - Modalités de contrôle des connaissances (art. L. 613-1 du code de l'éducation)

Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées dans chaque diplôme au plus tard à la fin du premier mois de l'année universitaire et ne peuvent être modifiées en cours d'année. Elles comportent obligatoirement le nombre d'épreuves, leur nature, leur coefficient et leur durée. Elles doivent être portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et rester accessibles jusqu'à l'issue de la seconde session.

Tout manque d'assiduité sera pénalisé.

Dispositions exceptionnelles

En cas de circonstances exceptionnelles appréciées, au cas par cas, par le président ou par délégation par la vice-présidente CFVU « le contrôle continu pourrait être remplacé par un contrôle terminal, dont la nature sera à établir.

De plus, si la maquette prévoit un examen terminal, ce dernier pourrait être remplacé par d'autres modalités de contrôle des connaissances qui seront définies en fonction des circonstances ».

Ces dispositions devront être validées par les conseils compétents.

Art. 5 - Compensation – Capitalisation - Report de notes – Validation

- 1/ Il y a compensation entre les éléments constitutifs (EC) d'une unité d'enseignement ;
- 2/ Les éléments constitutifs auxquels l'étudiant·e a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés. L'acquisition de l'élément constitutif emporte l'acquisition des crédits européens correspondants ;
- 3/ Il y a compensation entre les unités d'enseignement (UE) d'un même semestre ;
- 4/ Les unités d'enseignement auxquelles l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisées. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants (30 crédits par semestre) ;
- 5/ Si la moyenne de l'ensemble de ces unités est inférieure à 10/20, l'étudiant·e doit repasser tous les EC inférieurs à 10/20 dans les UE dont la note est inférieure à 10/20 ;
- 6/ La compensation est organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.
Cependant, pour les semestres prévoyant un mémoire d'initiation à la recherche ou un stage d'une durée supérieure à 2 mois, la validation du semestre se fera à condition que l'étudiant·e ait obtenu :
 - une note supérieure ou égale à 10/20 au stage ou au mémoire individuel ;
 - une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble constitué des autres unités d'enseignement pondérée par les coefficients.
- 7/ Il n'y a aucune compensation entre les semestres ;
- 8/ Toute absence injustifiée à une de ces épreuves entraîne la défaillance à l'UE correspondante et au semestre correspondant. La défaillance empêche le calcul du résultat à l'épreuve, puis à l'UE, au semestre et donc à l'année.

Art. 6 - Organisation des sessions d'examens

Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées par semestre d'enseignement.
Les mémoires, rapports de stage et projet tuteuré se déroulent en session unique.
Cette organisation doit respecter le texte de référence sur le bornage de l'année universitaire conformément à la loi Protection Universelle Maladie (P.U.M.A.) du 1er janvier 2016.

Art. 7 - Jury (art. L613-1 du code de l'éducation)

Un jury est nommé par année d'études

Le jury délibère souverainement et arrête les notes des étudiant·es à l'issue de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE et la validation des semestres (en appliquant le cas échéant les règles de compensation (cf. paragraphe concerné).

La composition du jury est affichée sur le lieu des épreuves des examens impérativement avant le début des épreuves.

Le redoublement en Master n'est pas de droit, il est accordé par décision du jury.

Art. 8 - D livrance du dipl me

Le dipl me de Master est d livr    l'issue des quatre semestres apr s d lib ration du jury, attribuant 120 cr dits, sous r serve d'avoir valid  l'aptitude   ma triser au moins une langue vivante  trang re.

Le dipl me interm diaire de Ma trise est d livr , sur demande de l' tudiant e, sur la base de la moyenne des deux semestres de M1 et   condition que l' tudiant e ait valid  chacun des deux semestres, conf rant 60 cr dits ECTS.

Art. 9 - Mention

Une mention de r ussite est attribu e sur chacun des quatre semestres de Master.

Une mention de r ussite est attribu e   l'issue du Master 1 sur la base de la moyenne des deux semestres de M1 si l' tudiant e quitte l'universit  ; chaque semestre sera affect  d'un coefficient 1.

La mention de r ussite   l'issue du Master 2 devra  tre calcul e sur la base de la moyenne des quatre semestres de Master ; chaque semestre sera affect  d'un coefficient 1.

Les seuils de mention sont les suivants :

Attribution de la mention Assez bien : moyenne g n rale  gale ou sup rieure   12/20.

Attribution de la mention Bien : moyenne g n rale  gale ou sup rieure   14/20.

Attribution de la mention Tr s bien : moyenne g n rale  gale ou sup rieure   16/20.

Art. 10 - Publication des r sultats – Communication des copies

Les notes ne doivent pas  tre affich es nominativement. Elles ne peuvent  tre communiqu es qu'  l' tudiant e concern e.

Les r sultats doivent faire l'objet d'un affichage anonym  portant le num ro de l' tudiant e sans mention de son nom.

Les r sultats sont publi s sur l'environnement num rique de travail.

Les r sultats sont d finitifs et ne peuvent en aucun cas  tre remis en cause sauf erreur mat rielle d m ment constat e par le jury.

Les  tudiant e-s ont droit sur leur demande, et dans un d lai raisonnable,   la communication de leurs copies d'examen et   un entretien individuel.

AVERTISSEMENT

L'attention des  tudiant e-s est appel e sur le fait que **le plagiat, qui consiste   pr senter comme sien ce qui appartient   un autre**, est assimil    une fraude.

Les auteurs/autrices de plagiat sont passibles de la Section disciplinaire et s'exposent aux sanctions pr vues   l'article 40 du d cret n 92-657 du 13 juillet 1992, allant de l'avertissement   l'exclusion d finitive de tout  tablissement d'enseignement sup rieur :

1  l'avertissement ;

2  le bl me ;

3  l'exclusion de l' tablissement pour une dur e maximum de cinq ans. Cette sanction peut  tre prononc e avec sursis si l'exclusion n'exc de pas deux ans ;

4  l'exclusion d finitive de l' tablissement ;

5  l'exclusion de tout  tablissement public d'enseignement sup rieur pour une dur e maximum de cinq ans ;

6  l'exclusion d finitive de tout  tablissement public d'enseignement sup rieur.

B2- Présentation du Master 1^{ère} Année (M1)

Nom de la responsable d'année : Sophie MENTZEL

B2.1- Maquette de M1 Semestre 7

Création de projets culturels en Arts du Spectacle	Volume horaire		
	CM	TD	Total
S7			166
UE7.1 Cours théoriques			72
EP7.1.1 Médiation culturelle	18	0	18
EP7.1.2 Musiques actuelles (théorie et analyse)	18	0	18
EP7.1.3 Dialogue entre les arts, le théâtre et la littérature	18	0	18
EP7.1.4 Dramaturgies modernes et contemporaines	18	0	18
UE7.2 Etudes appliquées			69
EP7.2.1 Gestion et financement	0	15	15
EP7.2.2 Organisation de projets culturels	0	18	18
EP7.2.3 Initiation à l'économie des arts du spectacle	0	18	18
EP7.2.4. Anglais			18
EP7.2.4.a Anglais	0	18	
EP7.2.4.b Théâtre en anglais	0	18	
UE7.3 Professionnalisation			25
EP7.3.1 Enseignements complémentaires (au choix)			
EP7.3.1a Langue vivante (autre que anglais)			
EP7.3.1b Projet tuteuré			
EP7.3.1c Cours dans une autre discipline (à déterminer selon accord)			
EP7.3.1d Séminaire de recherche (avec écrit de synthèse)			
EP7.3.1e MOOC			
EP7.3.2 Méthodologie du travail universitaire	0	15	15
EP7.3.3 Conception de candidatures et recherche de stages	0	10	10

Modalité de contrôle des connaissances M1 Semestre 7

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu – ET : Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Ecrit – O : Oral,

Création de projets culturels en Arts du Spectacle	Coeff.	ECTS	Régime général						Régime spécial d'études					
			Session 1			Session 2			Session 1			Session 2		
			Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve
S7		30												
UE7.1 Cours théoriques	16	16												
EP7.1.1 Médiation culturelle	4	4	ET	E	DOSSI ER	ET	E	DOSSI ER	ET	E	DOSSI ER	ET	E	DOSSI ER
EP7.1.2 Musiques actuelles (théorie et analyse)	4	4	ET	E	DOSSI ER	ET	E	DOSSI ER	ET	E	DOSSI ER	ET	E	DOSSI ER
EP7.1.3 Dialogue entre les arts, le théâtre et la littérature	4	4	CC			ET	E	DOSSI ER	ET	E	DOSSI ER	ET	E	DOSSI ER
EP7.1.4 Dramaturgies modernes et contemporaines	4	4	ET	E	DOSSI ER	ET	E	DOSSI ER	ET	E	DOSSI ER	ET	E	DOSSI ER
UE7.2 Etudes appliquées	8	8												
EP7.2.1 Gestion et financement	2	2	CC			ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
EP7.2.2 Organisation de projets culturels	2	2	CC			ET	E	DOSSI ER	ET	E	DOSSI ER	ET	E	DOSSI ER
EP7.2.3 Initiation à l'économie des arts du spectacle	2	2	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
EP7.2.4. Anglais														
EP7.2.4.a Anglais	2	2	CC			ET	O	00:30	ET	O	00:30	ET	O	00:30
EP7.2.4.b Théâtre en anglais	2	2	CC			ET	O	00:30	ET	O	00:30	ET	O	00:30
UE7.3 Professionnalisation	6	6												
EP7.3.1 Enseignements complémentaires (au choix)														
EP7.3.1a Langue vivante (autre que anglais)	2	2		Val			Val			Val			Val	
EP7.3.1b Projet tuteuré	2	2		Val			Val			Val			Val	
EP7.3.1c Cours dans une autre discipline (à déterminer selon accord)	2	2		Val			Val			Val			Val	
EP7.3.1d Séminaire de recherche (avec écrit de synthèse)	2	2		Val			Val			Val			Val	
EP7.3.1e MOOC	2	2		Val			Val			Val			Val	
EP7.3.2 Méthodologie du travail universitaire	2	2	ET	E	DOSSI ER	ET	E	DOSSI ER	ET	E	DOSSI ER	ET	E	DOSSI ER
EP7.3.3 Conception de candidatures et recherche de stages	2	2	ET	E	DOSSI ER	ET	E	DOSSI ER	ET	E	DOSSI ER	ET	E	DOSSI ER

UE 7.1. COURS THÉORIQUES**EP 7.1.1 : MÉDIATION CULTURELLE**

Enseignante Anna KRYKUN

Après une mise en perspective historique et critique de la notion de médiation culturelle, nous examinerons diverses contraintes liées à l'exercice du métier de médiateur/médiatrice, qui sont de nature institutionnelle, économique, légale et symbolique (systèmes des représentations partagées, pratiques culturelles dominantes, etc.), et étudierons, à travers un ensemble d'études de cas empruntés aux différents mondes de l'art, les principaux outils au service des médiateurs et médiatrices culturel·les. Une attention particulière sera accordée à l'analyse et la création de différents dispositifs de médiation, qu'ils soient rédactionnels (avec la prise en main des techniques de conception des dossiers pédagogiques) ou performatifs (notamment à travers l'exercice des bords plateau).

Une série d'interventions de professionnel·les de la culture, prévue dans le cadre du cours, nous permettra d'appréhender de façon concrète et sensible les enjeux, les difficultés et les défis auxquels est confrontée aujourd'hui la médiation culturelle. L'expérience de spectateur et son analyse critique ainsi que la participation dans des dispositifs de médiation innovants et des tables rondes thématiques avec les spécialistes reconnu·e·s dans leur domaine complètera ce panorama des pratiques de médiation répandues dans les établissements culturels.

Bibliographie :

CAMART Cécile, MAIRESSE François, PRÉVOST-THOMAS Cécile et VESSELY Pauline (dir.), *Les Mondes de la médiation culturelle. 1. Approches de la médiation ; 2. Médiations et cultures*, L'Harmattan, 2016.

DAKHILA Jamil, *À la recherche des publics populaires. Faire peuple*. Presses universitaires de Lorraine, 2015.

GLAS Marjorie, *Quand l'art chasse le populaire*, Agone, 2023.

HEINICH Nathalie, *Faire voir L'art à l'épreuve de ses médiations*, Les Impressions Nouvelles, 2009.

JEANPIERRE Laurent et ROUEFF Olivier (dir.), *La Culture et ses intermédiaires dans les arts, le numérique et les industries créatives*, Éditions des archives contemporaines, 2014.

LIOT Françoise, *Projets culturels et participation citoyenne. Le rôle de la médiation et de l'animation en question*, L'Harmattan, collection « Animation et Territoires », 2010.

MORIZOT Baptiste et ZHONG MENGHAL Estelle, *Esthétique de la rencontre*, Seuil, 2018.

PIGNOT Lisa et SAEZ Jean-Pierre (dir.), *Observatoire des politiques culturelles*, hors-série « La médiation culturelle : ferment d'une politique de la relation », 2018.

PATRIAT Claude et MATHIEU Isabelle, *L'Université et les formations aux métiers de la culture. La diagonale du flou*, Éditions Universitaires de Dijon, 2012.

RUBY Christian, *Devenir spectateur ?*, Éditions de l'Attribut, 2017.

SERAIN Fanny, VAYSSE François, CHAZOTTES Patrice, CAILLET Elisabeth et al. (dir.), *La Médiation culturelle cinquième roue du carrosse ?*, l'Harmattan, 2016.

TOBELEM Jean-Michel, *La Gestion des institutions culturelles*, Armand Colin, 2017.

WALLACH Jean-Claude, *La culture, pour qui ?*, Éditions de l'Attribut, 2012.

EP 7.1.2 : MUSIQUES ACTUELLES (THÉORIE ET ANALYSE)

Enseignant Guillaume BERNARD

Ce cours pose les jalons des différentes esthétiques musicales du siècle dernier et interroge la notion ambiguë de « musiques actuelles » à travers les problématiques qui la traversent (musiques savantes/musiques populaires, musiques enregistrées/arts de la représentation, uniformité/diversité, etc.).

Bibliographie :

CHANG Jeff, *Can't Stop Won't Stop*, Paris, Allia, 2006.
COOK Nicholas, *Musique, une brève introduction*, Paris, Allia, 2006.
EMERICK Geoff et MASSEY Howard, *En studio avec les Beatles*, Paris, Le Mot Et Le Reste, 2009
GAYRAUD Agnès, *Dialectique de la Pop*, Paris, La Découverte, 2018.
HERZHAFT Gérard, *Americana. Histoire des musiques de l'Amérique du Nord*, Paris Fayard, 2005.
NYMAN Michael, *Experimental Music, Cage et au-delà*, Paris, Allia, 2005.
TOURNÈS Ludovic, *Du phonographe au MP3. Une histoire de la musique enregistrée*, Paris, Autrement, 2008.
Collectif, *Modulations. Une histoire de la musique électronique*, Paris, Allia, 2004.

EP 7.1.3 : DIALOGUES ENTRE LES ARTS, LE THÉÂTRE ET LA LITTÉRATURE

Enseignante Hélène BOUTEAUX

« Ecrire la danse »

Dans la perspective d'un dialogue des arts, la danse entretient des liens protéiformes avec les autres domaines artistiques. Ceux qui la lient à la littérature sont multiples. Ecrire la danse tient de la transformation, de la translation, d'un nécessaire déplacement. Comment écrire la danse ? Dans un parcours jalonné d'étapes, il sera proposé d'analyser les genres littéraires qui ont entrepris d'écrire la danse-de décrire la danse : théâtre, essai, poésie, autobiographie, article critique. Puis viendra un moment d'atelier d'écriture à partir d'une pièce chorégraphique, vue en commun. Voir pour écrire la danse, être spectateur pour décrire, analyser, dire et garder la mémoire de la danse. Enfin un renversement s'opérera pour aborder une possible place de la littérature dans l'écriture de la danse, dans l'acte de création chorégraphique. Cette approche sera ponctuée par une rencontre avec une chorégraphe qui fait dialoguer danse-cinéma-théâtre et musique et dont la nouvelle pièce est programmée en décembre au CCNT.

Programme de spectacles obligatoires communiqué à la rentrée.

EP 7.1.4 : DRAMATURGIES MODERNES ET CONTEMPORAINES

Enseignante Sophie MENTZEL

« Dramaturgies du pouvoir sur la scène romantique : révolution politique, révolution esthétique et prolongements contemporains »

Le théâtre romantique français, héritier de la révolution de 1789 et du régicide de 1793, s'emploie à ressusciter « le passé au profit du présent » (Hugo, préface de *Marie Tudor*). À travers les intrigues empruntées à l'Histoire surgissent des questionnements politiques contemporains que la scène transfigure en moteurs d'une esthétique nouvelle. Le roi désacralisé à la ville l'est également à la scène. Le monarque grandiose et puissant des tragédies classiques et néo-classiques s'efface devant de nouvelles figures théâtrales qui renouent avec la violence antique et se nourrissent des outrances shakespeariennes.

Ignobles, cruels ou faibles, les souverains sont tantôt des traîtres de mélodrame, tantôt des fantoches qui cèdent leur pouvoir à des femmes. Les genres théâtraux, les sexes, les emplois fusionnent, redéfinissant ainsi les contours des possibles dramatiques. A travers l'étude dramaturgique de pièces représentant des figures du pouvoir on se demandera comment la scène romantique se fait le miroir de concentration des interrogations politiques et anthropologiques de son temps ainsi que la matrice d'une nouvelle esthétique théâtrale. Des captations contemporaines seront également étudiées. Enfin, un spectacle contemporain, issu du *Rhinocéros* de Ionesco, sera analysé afin d'établir comment les questions liées aux déviances du pouvoir sont actuellement réinvesties sur scène.

ŒUVRES AU PROGRAMME (à lire impérativement avant le début du séminaire) :

[La date indiquée entre parenthèses est celle de la première publication de ces œuvres.]

Les éditions sont uniquement suggérées. Il est possible d'en choisir une autre mais une **édition papier de chacune d'entre elles est requise en cours.**

DUMAS Alexandre, *Henri III et sa cour* (1829) ; *La Tour de Nesle* (1832), éd. Sylvain Ledda, Garnier-Flammarion, 2016.

HUGO Victor, *Le Roi s'amuse* (1832), éd. Célia Anfray, Gallimard, Folio théâtre, 2009.

HUGO Victor, *Lucrece Borgia* (1833), éd. Sylvain Ledda, Garnier-Flammarion, 2017.

HUGO Victor, *Ruy Blas* (1838), éd. Sylvain Ledda, Garnier-Flammarion, 2016.

Spectacle obligatoire : *Rhinocéros*, Ionesco/Bérangère Vantusso, théâtre Olympia.

Quoique non obligatoire, la lecture de la pièce de Ionesco est également recommandée.

BIBLIOGRAPHIE :

BIET Christian BIET et TRIAU Christophe, *Qu'est-ce que le théâtre ?*, Folio, Essais, Gallimard, 2006.

UBERSFELD Anne, *Le Roi et le Bouffon, Essai sur le théâtre de Hugo*, Paris, José Corti, 2001.

LAPLACE-CLAVERIE Hélène, LEDDA Sylvain, NAUGRETTE Florence, *Le Théâtre français du XIX^e*, Anthologie de l'avant-scène théâtre, 2008.

NAUGRETTE Florence, *Le Théâtre romantique. Histoire, écriture, mise en scène*. Point Seuil, 2001.

NAUGRETTE Florence, *Le Théâtre de Victor Hugo*, Ides et Calendes, 2016.

UE 7.2. ETUDES APPLIQUÉES

EP 7.2.1 : GESTION ET FINANCEMENT

Enseignantes Estelle BAZIN et Absynthe PLUMAS

Construit autour de mises en situation dans les domaines de la gestion et du financement du cinéma et de l'audiovisuel (Absynthe Plumás) et de la musique (Estelle Bazin), ce cours reposera essentiellement sur l'analyse des spécificités de chaque discipline et l'étude de cas pratiques.

EP 7.2.2 : ORGANISATION DE PROJETS CULTURELS

Enseignante Anna KRYKUN

En s'appuyant sur la pédagogie de projet permettant de transmettre des connaissances générales à travers la réalisation d'une production concrète, ce cours vise à familiariser les participants avec une méthodologie d'organisation des manifestations culturelles. Chaque séance du cours est consacrée à une étape dans la gestion d'un projet culturel : analyse de la commande et rédaction d'un cahier des charges, étude de l'environnement et parangonage, vérification du cadre légal et des contraintes matérielles, budget et financement, planification du temps et des ressources, communication, logistique.

EP 7.2.3 : INITIATION   L' CONOMIE DES ARTS DU SPECTACLE

Enseignantes Sophie MENTZEL et Delphine ROBIC-DIAZ

Ce cours s'articulera en deux temps.

L'un consacr    une pr sentation panoramique de la filiere cin matographique fran aise et de ses 4 p les : production/distribution/exploitation et industries techniques (Delphine Robic-Diaz).

L'autre   la structuration de l'industrie du spectacle vivant (th  tre) en France.

ATTENTION VOUS AVEZ LE CHOIX ENTRE L'UN DES DEUX COURS SUIVANTS

EP 7.2.4 : ANGLAIS

Enseignante Martine PELLETIER

Ce cours sera l'occasion d'aborder les comp tences linguistiques classiques (compr hension et expression, orales et  crites) en les utilisant pour des travaux li s   la cr ation et   la production artistique.

Nous travaillerons sur la lecture et l' criture de critiques, de r sum s, de pr sentations de lieux et de manifestations, sur les divers supports de communication (sites web, synopsis, communiqu s de presse, notes d'intention, notices biographiques, interviews,...) en m lant diff rentes formes artistiques (th  tre, musique, cin ma, danse...)

Les  tudiant es seront  valu es sur leurs productions orales au fil du cours (au travers d'une ou plusieurs pr sentations et de leur participation) aussi bien qu' crites avec un devoir sur table en fin de semestre.

OU

EP 7.2.4 : TH  TRE EN ANGLAIS (12 places maximum)

Enseignant-es Fr d rique FOUASSIER et Didier GIRAULDON

Cet atelier, encadr  par une enseignante et anim  par un professionnel du th  tre permet de d couvrir une ou plusieurs  uvres du th  tre anglophone, de pratiquer la langue anglaise (compr hension et expression) mais  galement de d couvrir de l'int rieur une production th  trale avec tous ses aspects, lecture, analyse, distribution des r les, choix de mise en sc ne, apprentissage des textes, pr paration du programme, communication et m diation, pr sentation publique. L'analyse du texte choisi et des exercices de jeu am neront   sa repr sentation au second semestre. L'objectif g n ral est de travailler autant la pratique th  trale (jeu, mise en sc ne, travail technique) que la langue pour gagner en aisance en anglais tout en menant   bien un projet collectif de production.

UE 7.3. PROFESSIONNALISATION

EP 7.3.1 : ENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE AU CHOIX (1 seul parmi les 5 propositions)

EP 7.3.1 a : Langue vivante (autre que l'anglais sous r serve de compatibilit  d'emploi du temps et apr s accord du D partement concern )

EP 7.3.1 b : Projet tuteur  (descriptif des projets communiqu    la rentr e)

EP 7.3.1 c : Cours dans une autre discipline (sous r serve de compatibilit  d'emploi du temps et apr s accord du D partement concern )

EP 7.3.1 d : S minaire de recherche (  choisir au sein du laboratoire ICD, dont NEOLAIA)

EP 7.3.1 e : MOOC (selon proposition de l' tudiant-e)

EP 7.3.2 : M THODOLOGIE DU TRAVAIL UNIVERSITAIRE

Enseignante Delphine ROBIC-DIAZ

Ce cours apportera des r ponses   un certain nombre de questions sur les stages (recherche, convention, conditions de rupture, etc.), notamment gr ce   l'expertise de Florence Gordon de la Maison de l'Oriental et de l'Insertion Professionnelle de l'Universit  de Tours.

Y sera  galement abord e l' criture de documents universitaire, notamment les  crits de synth se attendus en (M1) et (M2), dans une dimension "technique" (par l'apprentissage des normes et conventions typographiques), mais aussi par les enjeux r dactionnels (probl matisation d'un sujet, r le d'une direction scientifique, etc.). De nombreux exemples tir s des travaux des promotions ant rieures viendront illustrer le cours.

Enfin nous nous interrogerons sur les usages raisonn s du num rique   l'heure des IA et des recherches documentaires de ressources en ligne.

EP 7.3.3 : CONCEPTION DE CANDIDATURES ET RECHERCHE DE STAGES

Enseignant Gwendal STEPHAN

O  trouver son stage ? Comment mettre toutes les chances de son c t  pour retenir l'attention ? Comment bien travailler sa candidature ? Comment affiner ses recherches ? Comment aff ter sa connaissance du r seau ?

B2.4- Maquette du M1 Semestre 8

Création de projets culturels en Arts du Spectacle	Volume horaire		
	CM	TD	Total

S8			99
UE8.1 Cours théoriques			54
EP8.1.1 Histoire des politiques culturelles	18	0	18
EP8.1.2 Création moderne et contemporaine : littérature, théâtre, danse et autres arts	18	0	18
EP8.1.3 Spectacles contemporains (théorie et analyse)	18	0	18
UE8.2 Etudes appliquées			45
EP8.2.1 Marketing et communication	0	18	18
EP8.2.2 Actualités du monde de la culture	0	15	15
EP8.2.3.Anglais			12
EP8.2.3.a Anglais	0	12	
EP8.2.3.b Théâtre en anglais	0	12	
UE8.3 Professionnalisation			
EP8.3 Stage (280h minimum) dans une structure culturelle et rédaction d'un écrit universitaire (avec soutenance ou entretien de suivi)			

B2.5- Modalités de contrôle des connaissances de M1 S8

CC : Contrôle Continu - **ET** : Examen Terminal – **E** : Ecrit – **O** : Oral

Création de projets culturels en Arts du Spectacle	Coeff.	ECTS	Régime général						Régime spécial d'études					
			Session 1			Session 2			Session 1			Session 2		
			Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve

S8		30												
UE8.1 Cours théoriques	12	12												
EP8.1.1 Histoire des politiques culturelles	4	4	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
EP8.1.2 Création moderne et contemporaine : littérature, théâtre, danse et autres arts	4	4	CC			ET	E	DOSSIER	ET	E	DOSSIER	ET	E	DOSSIER
EP8.1.3 Spectacles contemporains (théorie et analyse)	4	4	ET	E	DOSSIER	ET	E	DOSSIER	ET	E	DOSSIER	ET	E	DOSSIER
UE8.2 Etudes appliquées	6	6												
EP8.2.1 Marketing et communication	2	2	CC			ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
EP8.2.2 Actualités du monde de la culture	2	2	CC			ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
EP8.2.3.Anglais														
EP8.2.3.a Anglais	2	2	CC			ET	O	00:30	ET	O	00:30	ET	O	00:30
EP8.2.3.b Théâtre en anglais	2	2	CC			ET	O	00:30	ET	O	00:30	ET	O	00:30
UE8.3 Professionnalisation	12	12												
EP8.3 Stage (280h minimum) dans une structure culturelle et rédaction d'un écrit universitaire (avec soutenance ou entretien de suivi)	12	12	ET	E & O	RAPPORT + SOUTENANCE				ET	E & O	RAPPORT + SOUTENANCE			

UE 8.1. COURS THÉORIQUES**EP 8.1.1 : HISTOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES**

Enseignant Laurent BESSE

Ce cours se propose de donner quelques éléments de repères et d'analyse des politiques culturelles en les replaçant dans la longue durée, à partir du XIXe siècle. Si l'existence d'un ministère des Affaires culturelles en France est une histoire récente, cela ne signifie pas que les pouvoirs publics se désintéressaient auparavant des questions considérées aujourd'hui comme « culturelles », ni que celles-ci n'étaient pas l'objet de débats, de combats et d'appropriations politiques. Ce cours s'efforcera de présenter les différents acteurs : l'État dont on s'efforcera de tracer les contours selon les époques, villes, associations, artistes, militants, médiateurs divers etc. et leurs relations changeantes. Les actions sectorielles (patrimoine, enseignement artistique, soutiens à la création, médiations) seront abordées.

Un court dossier devra être lu pour préparer chaque séance.

Bibliographie :

ARNAUD Lionel *Agir par la culture. Acteurs, enjeux et mutations des mouvements culturels*, éd. de l'Attribut, 2018.

DUBOIS Vincent, *La Politique culturelle. Genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Belin, 1999.

MARTIGNY Vincent, MARTIN Laurent, WALLON Emmanuel (dir.), *Les Années Lang. Une histoire des politiques culturelles 1981-1993*, La Documentation française, 2021.

POIRRIER Philippe (dir.), *Politiques et pratiques de la culture*, La Documentation française, 2017 (2^{de} éd.)

POIRRIER Philippe, *L'État et la culture en France au XXe s.*, Librairie générale française, 2009 (dernière éd.)

POULOT Dominique, *Patrimoine et musées, l'institution de la culture*, Hachette, 2014.

WARESQUIEL Emmanuel (de) (dir.), *Dictionnaire des politiques culturelles en France depuis 1959*, Paris, Larousse/CNRS, 2001.

Sitographie

Le études et statistiques du ministère de la Culture,

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques>

L'Observatoire des politiques culturelles, <https://www.observatoire-culture.net/>

EP 8.1.2 : CRÉATION MODERNE ET CONTEMPORAINE : LITTÉRATURE, DANSE, THÉÂTRE

Enseignant cours à pourvoir

EP 8.1.3 : SPECTACLES CONTEMPORAINES (THÉORIE ET ANALYSE)

Enseignante Sophie MENTZEL

Le séminaire s'intéressera à la manière dont les scènes contemporaines redéfinissent les contours du spectacle vivant et du théâtre, introduisant notamment au cœur de la création l'intermédialité et l'interartialité. L'usage des écrans sur scène, ainsi que celui des archives dans le théâtre documentaire seront interrogés. Outre des captations, plusieurs spectacles de la saison théâtrale seront analysés.

BIBLIOGRAPHIE :

ARISTOTE, *Poétique*, éd. Dupont-Roc et Lallot, Seuil, 1980, rééd. 2011.
ARTAUD Antonin, *Le Théâtre et son Double* [1938], Gallimard, Folio Essais, 1985
BIET Christian BIET, TRIAU Christophe, *Qu'est-ce que le théâtre*, Gallimard, Folio, 2006.
PAVIS Patrice, *Dictionnaire du théâtre*, Armand Colin, 2002.
PAVIS Patrice, *L'Analyse des spectacles*, Nathan, 1996.
ROUBINE Jean-Jacques, *Introduction aux grandes théories du théâtre*, Dunod, 1990.
SURGERS Anne, *Scénographies du théâtre occidental*, Nathan, 2000, rééd. 2004.
UBERSFLED Anne, *Lire le théâtre I*, Belin, 1977 (rééd. 1996).
UBERSFLED Anne, *Lire le théâtre II — L'école du spectateur*, Belin, 1981 (rééd. 1996).
UBERSFLED Anne, *Lire le théâtre III — le dialogue de théâtre*, Belin, 1996.
ZARAGOZA Georges, *Le Personnage de théâtre*, Armand Colin, 2006.

UE 8.2. ETUDES APPLIQUÉES

EP 8.2.1 : MARKETING ET COMMUNICATION

Enseignantes Vanessa DUTRIEUX et Claire HEYMANS

Pour définir une stratégie de communication efficace, il faut avant tout connaître et comprendre les publics que l'on souhaite toucher et employer des outils pertinents pour les atteindre. Il s'agira dans ce cours tout autant de cerner à qui l'on s'adresse que la stratégie élaborée pour y parvenir (dossier de dif², réseaux sociaux site internet, etc.)

EP 8.2.2 : ACTUALITÉS DU MONDE DE LA CULTURE

Enseignant-es Emilie PAREY et Gwendal STEPHAN

Qu'est-ce qu'une actualité ? Dans un monde en mouvement permanent, il n'est pas simple de s'y retrouver. D'ailleurs où trouver, dénicher les actualités du secteur ? Comment bien réaliser une recherche ? Quelles sont les sources d'informations liés à la culture ? Quels sont les médias, les portails institutionnels de référence ? Comment établir une veille ? En bref comment se repérer dans cet océan d'information. Le cours sera aussi ponctué d'interventions de professionnels sur des sujets d'actualités tels que l'accompagnement des artistes émergents, les projets culturels en ruralité, les droits culturels et l'éducation artistique et culturelle ...

ATTENTION VOUS AVEZ LE CHOIX ENTRE L'UN DES DEUX COURS SUIVANTS

EP 8.2.3 : ANGLAIS

Enseignante Nathalie BONNEVEAUX

Ce cours formera à rédiger un mail dans différents contextes professionnels, préparer un salon professionnel, traduire un CV et « job interview », téléphoner à un programmeur, savoir présenter un projet artistique en reformulant en fonction des situations, « storytelling » et communication sur les réseaux sociaux, mais aussi à l'utilisation des outils d'intelligence artificielle dans le monde professionnel.

OU

EP 8.2.3 : THÉÂTRE EN ANGLAIS (12 places maximum)

Enseignant-es Frédérique FOUASSIER et Didier GIRAULDON

Cet atelier, encadré par une enseignante et animé par un professionnel du théâtre permet de découvrir une ou plusieurs œuvres du théâtre anglophone, de pratiquer la langue anglaise (compréhension et expression) mais également de découvrir de l'intérieur une production théâtrale avec tous ses aspects, lecture, analyse, distribution des rôles, choix de mise en scène, apprentissage des textes, préparation du programme, communication et médiation, présentation publique. L'analyse du texte choisi et des exercices de jeu amèneront à sa représentation au second semestre. L'objectif général est de travailler autant la pratique théâtrale (jeu, mise en scène, travail technique) que la langue pour gagner en aisance en anglais tout en menant à bien un projet collectif de production.

UE 8.3. PROFESSIONNALISATION

EP 8.3. STAGE DE DEUX MOIS DANS UNE STRUCTURE CULTURELLE
ET REDACTION D'UN ECRIT DE SYNTHÈSE

Les étudiant·e·s auront à effectuer un stage de deux mois modulables (équivalent en durée à 2 mois temps plein 35h, soit 280h) dans le milieu artistique et/ou culturel.

Il est possible d'effectuer le stage à n'importe quel moment de l'année universitaire, en fonction des disponibilités de la structure d'accueil et de l'étudiant·e. Une dispense des cours ne saurait cependant être accordée pour cause de stage (il s'agira donc d'organiser le temps de présence dans la structure en fonction de l'emploi du temps des cours le cas échéant).

L'écrit de synthèse correspondra à l'un des exercices présentés lors du cours de Méthodologie. Il obéira aux normes et consignes de rédaction ainsi qu'au calendrier de remise qui auront été exposés lors de ce cours.

B3- Présentation du Master 2nde Année (M2)

Nom de la responsable d'année : Delphine ROBIC-DIAZ

B3.1- Maquette de M2 Semestre 9

Création de projets culturels en Arts du Spectacle	Volume horaire		
	CM	TD	Total

S9			148
UE9.1 Cours théoriques			78
Ep9.1.1 Sociologie de la culture et de ses publics	18	0	18
EP9.1.2 Arts, littérature, théâtre et société	18	0	18
EP9.1.3 Histoire du cinéma/Histoires au cinéma	18	0	18
EP9.1.4 Recherche et création en théâtre	24	0	24
UE9.2 Etudes appliquées			60
EP9.2.1 Approches de la scénographie	0	15	15
EP9.2.2 Droit des auteurs	0	15	15
EP9.2.3 Actions de médiation culturelle	0	15	15
EP9.2.4 Education Artistique et Culturelle	0	15	15
UE9.3 Professionnalisation			10
EP9.3.1 Enseignements complémentaires (au choix)			
EP9.3.1 a Langue vivante (autre que anglais)			
EP9.3.1 b Projet tuteuré			
EP9.3.1 c Cours dans une autre discipline (à déterminer selon accord)			
EP9.3.1 d Séminaire de recherche (avec écrit de synthèse)			
EP9.3.1 e MOOC			
EP9.3.2 Techniques de prise de parole et de présentation orale	0	10	10

B3.2- Modalités de contrôle des connaissances de M2 S9

CC : Contrôle Continu - **ET** : Examen Terminal – **E** : Ecrit – **O** : Oral

Création de projets culturels en Arts du Spectacle	Coeff.	ECTS	Régime général						Régime spécial d'études					
			Session 1			Session 2			Session 1			Session 2		
			Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve

S9		30												
UE9.1 Cours théoriques	17	17												
Ep9.1.1 Sociologie de la culture et de ses publics	4	4	ET	E	01:30									
EP9.1.2 Arts, littérature, théâtre et société	4	4	C			ET	E	DOSSI	ET	E	DOSSI	ET	E	DOSSIE
EP9.1.3 Histoire du cinéma/Histoires au cinéma	4	4	ET	E	DOSSI	ET	E	DOSSI	ET	E	DOSSI	ET	E	DOSSIE
EP9.1.4 Recherche et création en théâtre	5	5	ET	E	DOSSI	ET	E	DOSSI	ET	E	DOSSI	ET	E	DOSSIE
UE9.2 Etudes appliquées	9	9												
EP9.2.1 Approches de la scénographie	2	2	ET	E	DOSSI	ET	E	01:30	ET	E	DOSSI	ET	E	01:30
EP9.2.2 Droit des auteurs	2	2	ET	E	01:30									
EP9.2.3 Actions de médiation culturelle	2	2	C			ET	E	DOSSI	ET	E	DOSSI	ET	E	DOSSIE
EP9.2.4 Education Artistique et Culturelle	3	3	C			ET	E	DOSSI	ET	E	DOSSI	ET	E	DOSSIE
UE9.3 Professionnalisation	4	4												
EP9.3.1 Enseignements complémentaires (au choix)														
EP9.3.1 a Langue vivante (autre que anglais)	2	2		Val			Val			Val			Val	
EP9.3.1 b Projet tuteuré	2	2		Val			Val			Val			Val	
EP9.3.1 c Cours dans une autre discipline (à déterminer selon accord)	2	2		Val			Val			Val			Val	
EP9.3.1 d Séminaire de recherche (avec écrit de synthèse)	2	2		Val			Val			Val			Val	
EP9.3.1 e MOOC	2	2		Val			Val			Val			Val	
EP9.3.2 Techniques de prise de parole et de présentation orale	2	2	C			ET	O	00:30	ET	O	00:30	ET	O	00:30

UE 9.1 COURS THÉORIQUES**EP 9.1.1. SOCIOLOGIE DE LA CULTURE ET DE SES PUBLICS**

Enseignant Frédéric CHATEIGNER

Le discours d'apparence "sociologique" est partout présent dès lors qu'il est question de la culture, notamment artistique, et de ses publics : parfois sous la forme d'une démarche scientifique s'appuyant sur des enquêtes de terrain, plus souvent sous la forme de retours d'expérience plus ou moins élaborés, le plus souvent encore dans un discours spontané où s'agitent des étiquettes et invectives obscures (culture "beauf" ou "bobo", "ouverte" ou "élitiste", "ringarde" ou "à la mode", "de mec" ou "de fille", "nationale" ou "cosmopolite", etc). Il est donc crucial d'acquérir quelques repères en la matière, d'autant plus que la sociologie de la consommation culturelle s'insère dans une étude du goût et du dégoût qui va au-delà la seule offre artistique (préférences vestimentaires, culinaires, techniques, morales, politiques...) qui éclaire des systèmes de représentation fondamentaux sans l'ensemble de la vie sociale. Le cours vise à introduire aux grands acquis, méthodes et débats de cette branche de la sociologie. Il embrassera notamment la théorie de la domination culturelle, ses principales discussions (autonomie du goût populaire, omnivorisme, hétérogénéités intra-individuelles...) et enrichissements (questions de genre, d'âge et de génération, transformations numériques...).

Quelques références accessibles :

COULANGEON Philippe, *Les Métamorphoses de la distinction. Inégalités culturelles dans la France d'aujourd'hui*, Grasset, 2011.

COULANGEON Philippe, *Sociologie des pratiques culturelles*, 3e éd., La Découverte, 2016. (Cairn)

DETREZ Christine, *Sociologie de la culture*, 2e éd, Armand Colin, 2020. (Cairn)

DORIN Stéphane, « Moi, j'écoute de tout », conférence TED, 23 octobre 2017,

<https://www.youtube.com/watch?v=b9fPFGWnBuM>

LOMBARDO Philippe et WOLFF Loup, « Cinquante ans de pratiques culturelles en France », *Culture études*, 2020/2 (n° 2), p. 1-92. (<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/etudes-et-statistiques/publications/collections-de-synthese/culture-etudes-2007-2024/Cinquante-ans-de-pratiques-culturelles-en-France-CE-2020-2>)

EP 9.1.2 : ARTS, LITTÉRATURE, THÉÂTRE ET SOCIÉTÉ

Enseignante Axelle GLAIE

Ce cours propose de parcourir, à travers des textes théoriques et des exemples d'œuvres, d'artistes ou de processus créatifs, notamment pluridisciplinaires, quelques enjeux de la création artistique de la 2e moitié du XXe siècle et du début XXIe, par et pour la scène. Le prisme choisi est celui des arts sonores entendus au sens large : littérature hors du livre, poésie sonore, musique contemporaine et musiques actuelles, radio. L'aire géographique concerne principalement la France mais nous convoquerons les expériences européennes et nord-américaines lorsque cela sera nécessaire pour comprendre les dynamiques françaises. À travers l'étude de textes, de visionnage et écoute d'œuvres et de documents historiques, nous aborderons les notions de spectacle vivant, performance, littérature / scène, média radiophonique et nouvelles formes de diffusion. Nous interrogerons également les cadres de création tels que le collectif, la porosité mais aussi les espaces de monstration et présentation : rue, musées & galeries, salles ou

structures institutionnelles... Enfin, la question de la recherche-cr ation artistique et les paradigmes qu'elle met en question actuellement seront abord s, en lien avec les projets de recherches des  tudiant.e.s.

Bibliographie indicative :

- ADORNO Theodor, HORKHEIMER Max, *Kulturindustrie*, Editions Allia, 2019.
DEBORD Guy, *La Soci t  du spectacle*, Gallimard, 1967.
BEGOC Janig, BOULOUCH Nathalie, ZABUNYAN Elvan (dir.), *La Performance, entre archives et pratiques contemporaines. Histoire et critique des arts*, Presses universitaires de Rennes, 2010.
CHRISTOFFEL David (dir.), *Orph e dissip , po sie et musique au XXe si cle*, Revue des Sciences humaines n 329, 2018.
TRESPEUCH-BERTHELOT Anna, *L'Internationale situationniste, de l'histoire au mythe (1948-2013)*, PUF, 2015.
STERNE Jonathan, *Une histoire de la modernit  sonore*, La D couverte, 2015.
KASPER Ulrich, * crire sur l'eau, l'esth tique de John Cage*, Hermann, 2005.
LUCIER Alvin, *Musique 109, notes sur la musique exp rimentale*,  ditions H ros-Limite, 2019.

EP 9.1.3 : HISTOIRE DU CIN MA/HISTOIRES AU CIN MA

Enseignante Delphine ROBIC-DIAZ

“Le cin ma colonial et postcolonial fran ais”

Le cin ma colonial fran ais est un genre dont la principale caract ristique n'est pas d'ordre narratif, mais id ologique : il a cess  d'exister en m me temps que l'empire colonial national. Cin ma de l'expansion, cin ma de l'exotisme, mais aussi cin ma de la mission civilisatrice de l'homme blanc, il d veloppe   l' cran les codes d'un discours politiquement et historiquement dat  dont certains motifs et figures r sistent pourtant   la d colonisation (mises en sc ne privil giant les d cors d paysants et les personnalit s autochtones ensorcelantes, trompeuses ou fourbes capables de menacer ou de corrompre l'identit  blanche, autorit  paternaliste, rapports inter-ethniques racistes, etc.).

Il s'agira dans ce cours de traiter de l' vidente filiation du cin ma colonial et postcolonial fran ais et des  volutions du cadre g n rique (s'il existe) au regard des mutations sociales et sociologiques.

Bibliographie :

- BALDIZZONE Jos  (dir.), *Souvenirs d'Indochine. Les Cahiers de la Cin math que*, n  57, 1992. 117p.
BENALI Abdelkader, *Le Cin ma colonial au Maghreb. L'imaginaire en trompe l' il*, Paris : Editions du Cerf, 1998. 371 p. (pr face de Benjamin Stora, coll. 7  Art).
DENIS S bastien, *Cin ma et guerre d'Alg rie. La Propagande   l' cran (1945-1962)*, Paris : Nouveau monde  ditions, 2009.
EADES Caroline, *Le Cin ma post-colonial fran ais*, Paris : Cerf, 2006. 423 p. (coll. 7 me art).
HENNEBELLE Guy, BERRAH, Mouny, STORA Benjamin (coord), *La Guerre d'Alg rie   l' cran*, Paris : Corlet-T l rama, 1997. 240 p. (Cin mAction, n  85).

Filmographie (non exhaustive, class e par ordre chronologique) :

- *L'Atlantide*, Jacques Feyder (1921)
- *L'Atlantide*, Georg W. Pabst (1932)
- *P p  le Moko*, Julien Duvivier (1936)
- *La 317  Section*, Pierre Schoendoerffer (1965)
- *La Question*, Laurent Heynemann (1977)
- *L'Etat sauvage*, Francis Girod (1978)
- *Coup de torchon*, Bertrand Tavernier (1981)
- *Chocolat*, Claire Denis (1988)

- *Indochine*, R gis Wargnier (1992)
- *L'Amant*, Jean-Jacques Annaud (1992)
- *Di n Bi n Phu*, Pierre Schoendoerffer (1992)
- *La Trahison*, Philippe Faucon (2006)
- *L'Ennemi intime*, Florent Emilio Siri (2007)
- *Un Barrage contre le Pacifique*, Rithy Panh (2009)

EP 9.1.4 : RECHERCHE ET CR ATION EN TH  TRE

Enseignantes Sophie MENTZEL, Sacha BEAUMONT, Jos phine PALMIERI

« Les masques de la tyrannie »

Le s minaire s'int ressera   la mise en sc ne de la tyrannie dans deux pi ces du r pertoire, l'une du X  si cle et l'autre du XIX si cle. Tout d'abord il s'agira d'analyser,   travers un travail sur la dramaturgie et la sc nographie de l' uvre originelle et de son adaptation, comment B rang re Vantusso s'est empar e de la pi ce de Ionesco pour en contemporan iser les enjeux. Ensuite, les  tudiants et  tudiantes se verront proposer   leur tour un travail d'adaptation contemporaine   partir de *Lorenzaccio* de Musset. Ce s minaire donnera lieu   une restitution finale.

Bibliographie :

IONESCO, *Rhinoc ros*.

MUSSET Alfred (de), *Lorenzaccio*.

Spectacle obligatoire : *Rhinoc ros*, Ionesco/Vantusso

UE 9.2. ETUDES APPLIQU ES

EP 9.2.1 : APPROCHES DE LA SC NOGRAPHIE

Enseignant Jean-Baptiste BELLON

Ce cours permettra de comprendre le **m tier** de sc nographe (formation/singularit  et diversit  des approches/tradition du th  tre/r le et responsabilit /polyvalence/mode de r mun ration) ainsi que la **m thodologie** propre   son travail ( laboration d'un projet sc nographique de la table au plateau).

Nous aborderons  galement les **diff rentes  chelles** des budgets, des volumes de travail et de dimensionnement selon les structures de production ainsi que les ** tapes de la vie d'un d cor** de la conception   la « destruction » (ateliers de construction, corps de m tiers impliqu s, lieux de cr ation/adaptations en tourn e, transport, stockage, destruction, don, recyclage) et les enjeux de l' co-conception et du recyclage.

EC 9.2.2 : DROIT DES AUTEURS

Enseignante Sophie MONGIS

EP 9.2.3 : ACTIONS DE M DIATION CULTURELLE

Enseignante Sacha BEAUMONT

EP 9.2.4 : EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC)

Enseignant Laurent ROUDILLON

Il s'agira d'appr hender les grandes  tapes de la mise en place de l' ducation artistique et culturelle pour mieux en cerner les objectifs et enjeux, puis d'observer sa mise en place dans diff rentes structures ou institutions afin d'en faire un levier de la cr ation de projets culturels.

UE 9. PROFESSIONNALISATION

EP 9.3.1 : ENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE AU CHOIX

EP 9.3.1 a : Langue vivante (autre que l'anglais sous r serve de compatibilit  d'emploi du temps et apr s accord du D partement concern )

EP 9.3.1 b : Projet tuteur  (descriptif des projets communiqu    la rentr e)

EP 9.3.1 c : Cours dans une autre discipline (sous r serve de compatibilit  d'emploi du temps et apr s accord du D partement concern )

EP 9.3.1 d : S minaire de recherche (  choisir au sein du laboratoire ICD, dont NEOLAIA)

EP 9.3.1 e : MOOC (selon proposition de l' tudiant-e)

EP 9.3.2 : TECHNIQUES DE PRISE DE PAROLE ET PR SENTATION ORALE

Enseignant-es Sophie MONGIS et Gwendal STEPHAN

Ce cours aura pour but de donner les clefs d'une prise de parole active, efficace et  loquente afin de faciliter les nombreuses pr sentations orales de cette derni re ann e de Master et de votre insertion professionnelle (expos , pitch, mais aussi entretien, bord plateau, etc.).

Comment  tre   l'aise   l'oral ? Comment construire son argumentaire et aller   l'essentiel ? Par des jeux d'interconnaissances, nous essayerons collectivement de nous donner confiance, de nous aider mutuellement dans cet exercice toujours difficile de la prise de parole en public ou en entretien.

B3.4- Maquette de M2 Semestre 10

Création de projets culturels en Arts du Spectacle	Volume horaire		
	CM	TD	Total

S10			104
UE10.1 Cours théoriques			48
EP10.1.1 Recherche et création dans les arts audiovisuels	24	0	24
EP10.1.2 Recherche et création dans les spectacles vivants musicaux	24	0	24
UE10.2 Etudes appliquées			56
EP10.2.1 Approches festivalières en arts du spectacle	0	18	18
EP10.2.2 Création éditoriale de contenus numériques	0	10	10
EP10.2.3 Création de structure (association, compagnie, tiers-lieu, etc.)	0	10	10
EP10.2.4 Anglais	0	18	18
UE10.3 Professionnalisation			
EP10.3.1 Stage (560h minimum) dans une structure culturelle et rédaction d'un écrit universitaire (avec soutenance devant jury)			

B3.5- Modalités de contrôle des connaissances de M2 S10

CC : Contrôle Continu - **ET** : Examen Terminal - **E** : Ecrit - **O** : Oral

Création de projets culturels en Arts du Spectacle	Coeff.	ECTS	Régime général						Régime spécial d'études					
			Session 1			Session 2			Session 1			Session 2		
			Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve	Type contrôle	Type d'épreuve	Durée de l'épreuve

S10		30												
UE10.1 Cours théoriques	10	10												
EP10.1.1 Recherche et création dans les arts audiovisuels	5	5	ET	E	DOSSIER	ET	E	DOSSIER	ET	E	DOSSIER	ET	E	DOSSIER
EP10.1.2 Recherche et création dans les spectacles vivants musicaux	5	5	CC			ET	E	DOSSIER	ET	E	DOSSIER	ET	E	DOSSIER
UE10.2 Etudes appliquées	8	8												
EP10.2.1 Approches festivières en arts du spectacle	2	2	ET	E	DOSSIER	ET	E	01:30	ET	E	DOSSIER	ET	E	01:30
EP10.2.2 Création éditoriale de contenus numériques	2	2	CC			ET	E	01:30	ET	E	01:30	ET	E	01:30
EP10.2.3 Création de structure (association, compagnie, tiers-lieu, etc.)	2	2	ET	E	DOSSIER	ET	E	DOSSIER	ET	E	DOSSIER	ET	E	DOSSIER
EP10.2.4 Anglais	2	2	CC			ET	O	00:30	ET	O	00:30	ET	O	00:30
UE10.3 Professionnalisation	12	12												
EP10.3.1 Stage (560h minimum) dans une structure culturelle et rédaction d'un écrit universitaire (avec soutenance devant jury)	12	12	ET	E & O	RAPPORT + SOUTENANCE				ET	E & O	RAPPORT + SOUTENANCE			

UE 10.1 COURS THÉORIQUES**EP 10.1.1 : RECHERCHE ET CRÉATION DANS LES ARTS AUDIOVISUELS.**

Enseignante Delphine ROBIC-DIAZ

« Voyage au cœur des archives audiovisuelles »

Axé sur la notion d'archive, ce cours développera une série de cas d'études illustrant d'une part les usages contemporains multiples des documents audiovisuels à l'heure du numérique et d'autre part les ressources parfois insoupçonnées auxquelles les projets filmiques font appel pour s'enraciner dans l'Histoire.

Les étudiant·es seront eux-mêmes amené·es à créer un court-métrage à partir d'images d'archives mises à leur disposition par des institutions patrimoniales nationales (ECPAD et Ciclic dans le cadre de la 3^e édition du Kino rétro <https://memoire.ciclic.fr/actualites/retours-vers-le-futur-2024-kino-retro-2-remake-it-lancement-des-inscriptions>).

Bibliographie

ERNAUX Annie, *Les Années*, Paris : Gallimard, 2011, 255p.

FARGE Arlette, *Le Goût de l'archive*, Paris : Seuil, 1997, 152 p.

GUYOT Jacques et ROLLAND Thierry, *Les Archives audiovisuelles. Histoire, culture, politique*, Paris : Armand Colin, 2011, 192 p.

MAECK Julie et STEINLE Matthias, *L'Image d'archives. Une image en devenir*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2016, 340 p.

MARCILLOUX Patrice, *Les Ego-archives. Traces documentaires et recherche de soi*, Rennes, 2019, 402 p.

Filmographie indicative :

Les Années Super 8, David Erneaux-Briot

Casa Susanna, Sébastien Lifshitz

La filmographie de Jean-Gabriel Périot

De manière générale, prendre peu à peu conscience dans tous les visionnages de fiction et de documentaire, de courts métrages comme de longs métrages de la place prise par les images d'archives tout au long du processus créatif (pour créer des décors, des costumes, pour trouver le casting, travailler une gestuelle, des intonations, etc.) et dans le montage définitif (inserts d'images d'archives dans les génériques, présence d'écrans, de cadres photos et autres dispositifs permettant la mise en abyme de l'histoire par l'image, etc.).

EP 10.1.2 : RECHERCHE ET CRÉATION DANS LES SPECTACLES VIVANTS MUSICAUX

Enseignant·es Emilie COUSTEIX, Axelle GLAIE, Nicolas ZTENZ

Présentation à venir

UE 10.2 ETUDES APPLIQUÉES

EP 10.2.1 : APPROCHES FESTIVALIÈRES EN ARTS DU SPECTACLE

Enseignant-es Sacha BEAUMONT, Alexia BOURDY et Gwendal STEPHAN

Quelle ville n'a pas son propre festival aujourd'hui ? Le festival est devenu LA forme incontournable au service de la diffusion artistique et du rayonnement culturel et de l'attractivité territoriale. Mais qu'y a-t-il de commun entre le WET, Aucard de Tours, Désirs Désirs ou les Années Joué ? À travers des rencontres de professionnel·les et des échanges de pratique, nous essaierons d'identifier les grands enjeux de l'existence des festivals et comment leurs différents objectifs dessinent une cartographie des besoins.

EP 10.2.2 : CRÉATION ÉDITORIALE DE CONTENUS NUMÉRIQUES

Enseignante Alice NUE

L'objectif de ce cours sera d'apprendre à concevoir et à organiser des compositions graphiques. Il s'agira de comprendre comment hiérarchiser les informations textuelles, travailler les aspects typographiques et la couleur et apprendre à adapter vos contenus à différents formats, tout en vous adaptant à une charte graphique. Vous découvrirez les fonctionnalités de base de logiciels de mise en page (Indesign, Scribus). Les cas pratiques proposés vous permettront enfin de vous exercer à rédiger des contenus synthétiques et efficaces pour une communication réussie.

EP 10.2.2 : CRÉATION DE STRUCTURE (ASSOCIATION, COMPAGNIE, TIERS-LIEU, ETC.)

Enseignante Sophie MONGIS

Présentation à venir

EP 10.2.3 : ANGLAIS

Enseignante Martine PELLETIER

Ce cours aura pour objectif de travailler les compétences d'expression, orale et écrite et de compréhension, orale et écrite avec des supports variés (articles, films, sites web) en lien avec le monde de l'art et du spectacle vivant dans les pays anglophones. L'évaluation intégrera une production orale, la participation aux activités et une production écrite.

UE 10.3. PROFESSIONNALISATION

EP 10.3.1. STAGE DE QUATRE MOIS DANS UNE STRUCTURE CULTURELLE
ET REDACTION D'UN MEMOIRE

Les étudiant·e·s auront à effectuer un stage de quatre mois modulables (équivalent en durée à 4 mois temps plein 35h, soit 560h) dans le milieu artistique et/ou culturel.

Il est possible d'effectuer le stage à n'importe quel moment de l'année universitaire, en fonction des disponibilités de la structure d'accueil et de l'étudiant·e. Une dispense des cours ne saurait cependant être accordée pour cause de stage (il s'agira donc d'organiser le temps de présence dans la structure en fonction de l'emploi du temps des cours le cas échéant).

Le mémoire correspondra à l'un des exercices présentés lors du cours de **Méthodologie de l'année de M1**. Il obéira aux normes et consignes de rédaction qui auront été exposées lors de ce cours.

CALENDRIER UNIVERSITAIRE

Réunions de rentrée	Jeudi 5 septembre 2024 M1 : 14h00 – 15h30 (salle TA 302) M2 : 15h30 – 17h00 (salle TA 302)
Réunions d'information sur les modules d'ouverture (<i>obligatoire pour les étudiants de Lettres, Anglais, SDL et Espagnol</i>)	Vendredi 30 août 2024 à partir de 13h15
Inscriptions pédagogiques	Du 31 août au 9 septembre 2024
Début des cours du 1 ^{er} semestre	A partir du 9 septembre 2024
L'Université fait sa rentrée	26 septembre 2024 à partir de 13h
Vacances d'automne	Du 29 octobre au 3 novembre 2024
Vacances de fin d'année (fermeture des sites d'enseignements)	Du 23 décembre 2024 au 5 janvier 2025
Examens du 1^{er} semestre :	Du 2 au 20 décembre 2024 Du 6 au 11 janvier 2025
Début des cours du 2 ^{ème} semestre	A partir du 13 janvier 2025
Vacances de février	Du 17 au 23 février 2025
Vacances de printemps	Du 14 au 27 avril 2025
Examens du 2nd semestre :	Du 7 au 11 avril 2025 Du 28 avril au 16 mai 2025
Rattrapages (2^{nde} session 1^{er} et 2nd semestres) :	Du 16 au 28 juin 2025
Rendu mémoire et soutenance (M2)	2 sessions de soutenance : - juin-juillet - septembre Les dates de rendu des mémoires et de soutenance sont à préciser avec la directrice de mémoire